

EVALUATION, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Evaluation et décodage

NEWS N°0
partie 1/3

Depuis 2002, tout les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) doivent évaluer le niveau de qualité de leurs activités.

Le décret du 26 Avril 2022 modifiant le décret du 12 Novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS fixe le rythme des évaluations à une évaluation **tous les 5 ans**.

Un référentiel unique pour tous :

Ce référentiel s'impose à tous les ESSMS mentionnés à **l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)**, sauf dérogation établie par ce même code. Il s'appuie sur des méthodes identiques pour toutes les structures, avec un cadre lisible et partagé qui vise à permettre la définition de plans d'amélioration de la qualité et la priorisation des actions.

La structuration du référentiel d'évaluation :



Il repose sur l'analyse croisée du recueil de l'expérience :

- De la personne accompagnée (**chapitre 1**);
- De l'évaluation des pratiques mises en œuvre par les professionnels (**chapitre 2**);
- De la dynamique impulsée par la gouvernance de l'ESSMS (**chapitre 3**).

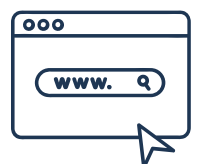
Un manuel comme support de travail :

Ce manuel détaille les exigences associées aux 157 critères et les éléments pour la mise en œuvre du référentiel.

Chaque fiche critère précise :

- Le niveau d'exigence (standard ou impératif);
- Le champ d'application;
- Les éléments d'évaluations (entretiens / consultation documentaire / observations);
- Les références (documents HAS spécifiques, références légales et réglementaires).

Vous pouvez retrouver le manuel d'évaluation ESSMS sur notre site internet www.cidees-certification.com/ressources/



EVALUATION, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Evaluation et décodage

Une méthode d'évaluation en 3 chapitres :

Chacun des 3 chapitres du référentiel est directement associé à une méthode d'évaluation. De plus, chaque critère est évalué grâce à différents moyens.

Référentiel

CHAPITRE 1
La personne

CHAPITRE 2
Les professionnels

CHAPITRE 3
L'ESSMS

Méthodes

Accompagné traceur

Traceur ciblé

Audit système

Moyens

Entretiens

(personnes accompagnées, professionnels, gouvernance)

Observations

(des pratiques, du fonctionnement, des points critiques, etc...)

Revue documentaire

(dossier, personne accompagnée, procédure, comptes-rendus...)



Zoom sur les différentes méthodes d'évaluation

Accompagné traceur

La méthode de l'accompagné traceur est centrée sur l'analyse de l'accompagnement d'une personne accompagnée par la structure évaluée. Elle permet, à partir du croisement de l'expérience de la personne et des professionnels qui l'accompagnent, d'apprécier la qualité des pratiques au quotidien. Elle sera utilisée pour évaluer tous les critères du chapitre 1.

Traceur ciblé

La méthode du traceur ciblé est centrée sur l'entretien avec les professionnels pour évaluer la mise en œuvre d'un processus sur le terrain, ainsi que sa maîtrise. L'évaluation part du terrain pour remonter vers le processus. Elle sera utilisée pour évaluer tous les critères du chapitre 2.

Audit système

La méthode de l'audit système permet d'évaluer l'organisation de l'ESSMS pour s'assurer de la maîtrise des processus mis en œuvre et de sa capacité à atteindre les objectifs, grâce à un regard croisé de la gouvernance de l'ESSMS et des professionnels de terrain. Elle sera utilisée pour évaluer tous les critères du chapitre 3.

Nous vous expliquerons dans notre prochaine CIDEESNews comment se déroule une évaluation ESSMS et comment vous y préparer au mieux.

